



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Blanc-Sablon**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 16 juin 2026 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, Monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum:

Les conseillers : Jarvin Joncas
Alexis Beaudoin
Johanne V. Beaudoin
Laurette Willcott
Jeremy Griffin

La directrice générale de la Municipalité, Madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2026**
4. **DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE MAI 2026**
5. **DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE MAI 2026**
6. **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2026**
7. **TAXES À RECEVOIR AU 31 MAI 2026**
8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-R-005 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**
9. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COLLECTION DES DÉCHETS SOLIDES ET L'ENTRETIEN DU DÉPÔTOIR À BLIND CLIFF POUR UNE PÉRIODE D'UN AN POUR LES ANNÉES 2026-2027**
10. **VENTE DU TERRAIN, LOT 6 640 986, DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MONSIEUR PIERRE-LUC LÉVESQUE ET SIARA FEQUET POUR UN MONTANT DE 35 000 \$ TAXES INCLUSES**
11. **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES POUR UNE PÉRIODE D'UN AN POUR LES ANNÉES 2026-2027**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON AU MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN VUE DU RETRAIT DU PROJET DE LOI RELATIF À LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AUX ADULTES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

2026-094

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2026

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu
unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 19 mai
2026 avec exemption de lecture.

2026-095

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu
unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses
incompressibles payées durant le mois de mai 2026 aux montants
respectifs de **361 597.92 \$** pour l'administration générale et **30 161.22 \$**
pour la rémunération.

2026-096

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS DE MAI 2026

Il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Laurette Willcott**
et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois de
mai 2026 au montant de **21 718.94 \$**.

2026-097

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE MAI ET JUIN 2026

Il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu
unanimement d'adopter le rapport budgétaire, transferts et les
engagements de crédit pour les mois de mai et juin 2026 aux montants
respectifs de **411 995.63 \$** et **167 245.00 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 MAI 2026

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à
recevoir au 31 mai 2026 de **938 886.18 \$**.

2026-098

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-R-005 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que le Règlement numéro 2024-R-005 sur la gestion
contractuelle a été adopté par la Municipalité le 19
novembre 2024, conformément à l'article 938.1.2 du
Code municipal du Québec (« CM »);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er avril 2026,
de la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes
municipaux*, il est nécessaire de modifier le présent
Règlement de gestion contractuelle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le règlement portant le numéro 2026-R-005 sur la gestion contractuelle lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2026-099

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE COLLECTION DES DÉCHETS SOLIDES ET L'ENTRETIEN DU DÉPOTOIR À BLIND CLIFF POUR UNE PÉRIODE D'UN AN POUR LES ANNÉES 2026-2027

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collection des déchets solides et l'entretien du dépotoir à Blind Cliff signé en 2025 était pour une période d'un an (1) avec la possibilité de renouveler pour une autre période d'un an (1);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a effectué le contrat sans obtenir d'avis (maximum 3 avis pour la durée du contrat et si, possibilité de perdre le contrat) et effectué l'entretien tel que prévu au cahier de charge;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur 9316-5074 Québec Inc. est d'accord pour renouveler le contrat pour une autre période d'un an (1) et selon le prix de l'année 2025 avec l'indexation du coût de la vie de 2.5 %, tel que prescrit dans l'entente initiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Johanne V. Beaudoin**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement de renouveler le contrat pour la collection des déchets solides et l'entretien du dépotoir à Blind Cliff pour un an (1), soit pour les années 2026-2027.

2026-100

VENTE DU TERRAIN, LOT 6 640 986, DANS LE VILLAGE DE LOURDES-DE-BLANC-SABLON À MONSIEUR PIERRE-LUC LÉVESQUE ET SIARA FEQUET POUR UN MONTANT DE 35 000 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Blanc-Sablon a acquis du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) le terrain désigné comme étant le **lot 6 640 986**, suite à une cession gratuite de terrains publics;

CONSIDÉRANT que cette acquisition a été réalisée conformément aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que M. Pierre-Luc Lévesque et Mme. Siara Fequet, domicilié au 8, Deuxième rue, Lourdes-de-Blanc-Sablon, a manifesté son intérêt à acquérir ledit terrain;

CONSIDÉRANT que la vente de ce terrain est conforme aux orientations d'aménagement du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est disposée à vendre à M. Pierre-Luc Lévesque et Mme. Siara Fequet un immeuble situé dans la Municipalité de Blanc-Sablon pour la construction de maison unifamiliale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut promouvoir le développement résidentiel, il est avantageux pour la Municipalité de procéder à la vente de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jeremy Griffin**, appuyé par **Laurette Willcott** et résolu unanimement :

QUE la Municipalité vende à M. Lévesque et Mme. Fequet le terrain désigné comme étant le **lot 6 640 986**;

QUE cette vente soit consentie au prix de **30 441.40 \$ plus les taxes applicables**, pour un montant total de **35 000.00 \$**, soit la valeur d'évaluation municipale, les frais encourus ainsi que les taxes applicables;

QUE cette vente soit assujettie aux conditions suivantes :

- Le terrain est vendu dans l'état où il se trouve;
- L'acheteur devra se conformer à tous les règlements municipaux en vigueur;
- Les frais de notaire pour le transfert de la propriété **lot 6 640 986** sont à la charge de l'acheteur.
- La directrice générale, Madame Karine Benoit et la directrice générale adjointe, Madame Laura Lavalée, sont mandatées à signer tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

2026-101

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES POUR UNE PÉRIODE D'UN AN POUR LES ANNÉES 2026-2027

CONSIDÉRANT que le contrat pour le déneigement des rues municipales signé en 2025 était pour une période d'un an (1) avec la possibilité de renouveler pour une autre période d'un an (1);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a effectué le contrat sans obtenir d'avis (maximum 3 avis pour la durée du contrat et si, possibilité de perdre le contrat) et effectué l'entretien tel que prévu au cahier de charge;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Construction FHD Inc. est d'accord pour renouveler le contrat pour une autre période d'un an (1) et selon le prix de l'année 2025 avec l'indexation du coût de la vie de 2.0 %, tel que prescrit dans l'entente initiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Alexis Beaudoin**, appuyé par **Jeremy Griffin** et résolu unanimement de renouveler le contrat pour le déneigement des rues municipales pour un an (1), soit pour les années 2026-2027.



No de résolution
ou annotation

2026-102

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

AFFAIRES NOUVELLES

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON AU MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE EN VUE DU RETRAIT DU PROJET DE LOI RELATIF À LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AUX ADULTES

- CONSIDÉRANT** que la présente loi vise à limiter l'accès à l'enseignement en langue anglaise pour les adultes et les élèves de la formation professionnelle ne bénéficiant pas du statut d'ayant droit;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Blanc-Sablon compte une population à prédominance anglophone, représentant 75 % de ses résidents;
- CONSIDÉRANT** qu'advenant l'adoption de ce projet de loi, il sera interdit, à compter du 30 juin 2028, aux adultes et aux élèves ne détenant pas le statut officiel d'ayant droit de poursuivre une formation professionnelle en anglais;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité est préoccupée par les obstacles linguistiques importants qui seront imposés aux apprenants adultes, compromettant ainsi la poursuite et l'achèvement de leur parcours de formation;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité est déjà confrontée à un isolement géographique marqué ainsi qu'à une pénurie criante de main-d'œuvre spécialisée;
- CONSIDÉRANT** que la restriction de l'accès aux établissements de formation professionnelle de langue anglaise risque d'appauvrir considérablement le bassin de futurs travailleurs qualifiés — notamment les charpentiers, les secrétaires, les mécaniciens et les préposés aux bénéficiaires —, entraînant ainsi une diminution directe du personnel disponible pour soutenir le système de santé régional, les chantiers locaux et les infrastructures essentielles de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Alexis Beaudoin** et résolu unanimement :

DE DEMANDER le retrait immédiat et sans condition de l'application du projet de loi sur le territoire de la Municipalité, dans le but de préserver le droit à l'éducation et à la diplomation de ses citoyens.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

Monsieur Jean-François Roberge, ministre de la Langue française;
Madame Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis;
Monsieur Charles Milliard, chef du Parti libéral du Québec;
Monsieur Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti Québécois;
Madame Ruba Ghazal, députée de Mercier;
Monsieur Sol Zanetti, député de Jean-Lesage;
Madame Marie-Pierre Cabana, administratrice du Centre de services scolaire du Littoral.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posées sur divers sujets.



No de résolution
ou annotation

2026-103

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Laurette Willcott**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu
unanimement de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, maire

Karine Benoit, directrice générale